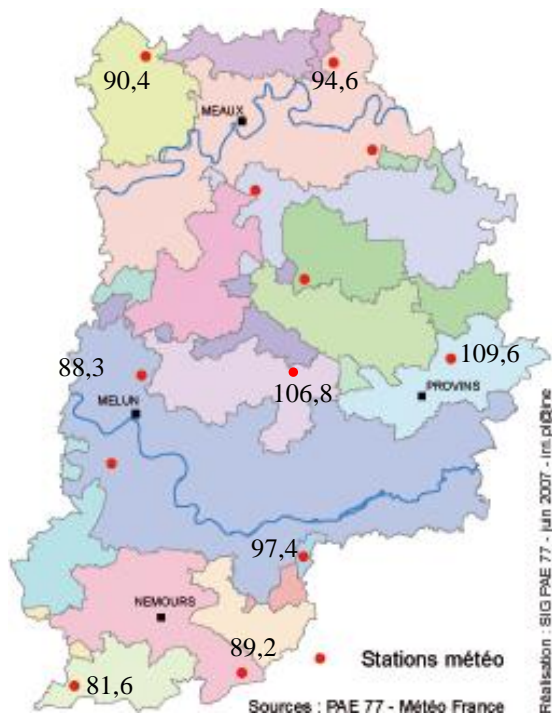


# Irri.pl@ine

N° 130 – 13 juin 2013 – 2 pages

## METEO



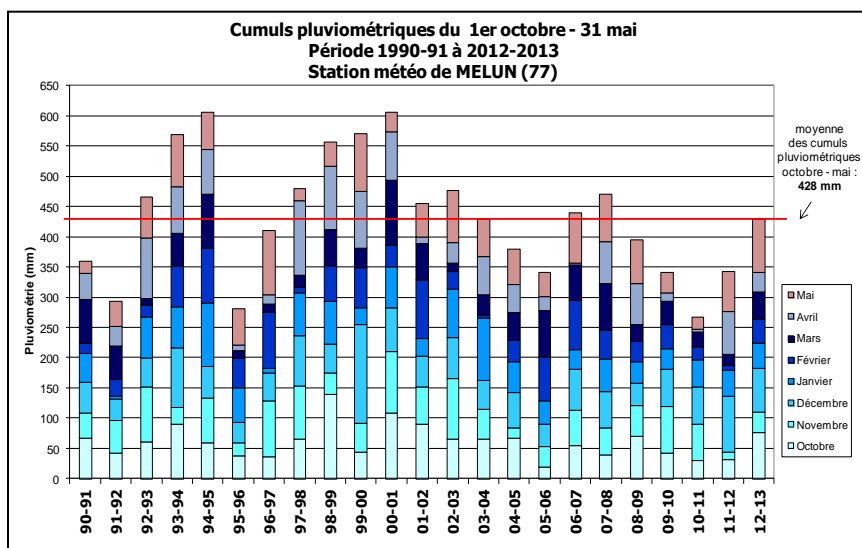
Pluies (mm) du 1 mai au 31 mai 2013

Le mois de mai a apporté plus de 80 mm cumulés. Ce cumul pluviométrique n'est pas exceptionnel. C'est le nombre de jours de pluie (18 contre 13 en moyenne), mais surtout le manque de rayonnement, qui accentue l'impression d'un printemps particulièrement pluvieux. Le cumul pluviométrique depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier se situe juste au niveau de la moyenne des 20 dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous.

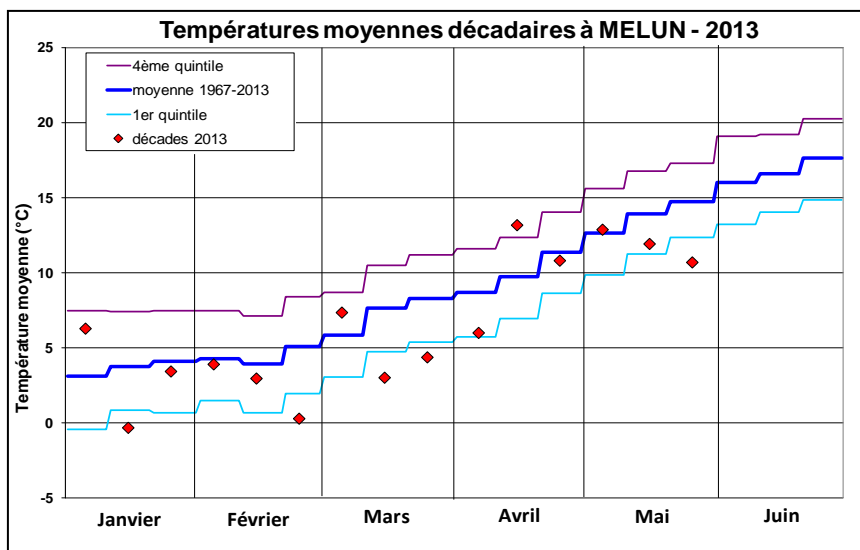
Côté températures, le mois de mai a été globalement frais, surtout sur les 2 dernières décades, proches puis nettement inférieures au 1<sup>er</sup> quintile. Avec 11,8°C en moyenne mensuelle, contre 14,2 °C pour la normale saisonnière, ces températures fraîches ont contribué au lent développement de la végétation, d'autant plus que depuis le début de l'année, les températures ont souvent été inférieures aux moyennes saisonnières. Seules, la 1<sup>ère</sup> décade de mars et la 2<sup>e</sup> décade d'avril ont été plus chaudes.

Les ETP de mai représentent bien le manque d'ensoleillement, l'humidité et les basses températures. En effet avec 82,8 mm cumulés, elles sont loin de la normale saisonnière (110,1 mm).

La première décade de juin, avec 4,4 mm/j reflète le changement amorcé sur le département.



Les orages du 8 juin qui ont apporté de 20 à plus de 90 mm cumulés, ont permis de reconstituer les réserves en eau des sols et de retarder le démarrage d'éventuelles irrigations, sur pommes de terre notamment.



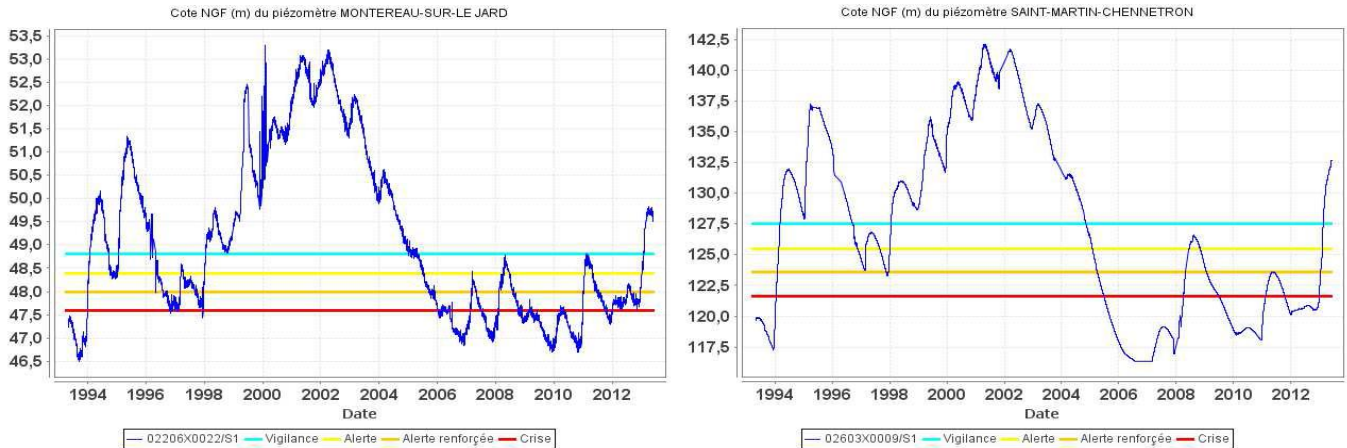
# RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

La pluviométrie hivernale et printanière a permis une bonne recharge des nappes. La nappe de Beauce dans sa partie Centrale, et la nappe de Champigny dans sa partie Est sont toujours en phase de recharge.

La DDT a notifié à tous les irrigants en gestion collective sur la nappe de Beauce et la nappe de Champigny les quotas pour l'année 2013. **Si vous ne les avez pas reçus, contactez-nous.**

## ✓ Nappe de Champigny

Le 10 juin 2013, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 49,64 m NGF et, à cette même date, celui de Saint-Martin-Chennetron 132,78 m : sur les deux secteurs, le niveau de la nappe est bien supérieur au seuil d'Alerte. L'arrêté préfectoral signé le 10 avril 2013 a d'ailleurs levé toutes les restrictions d'usage.

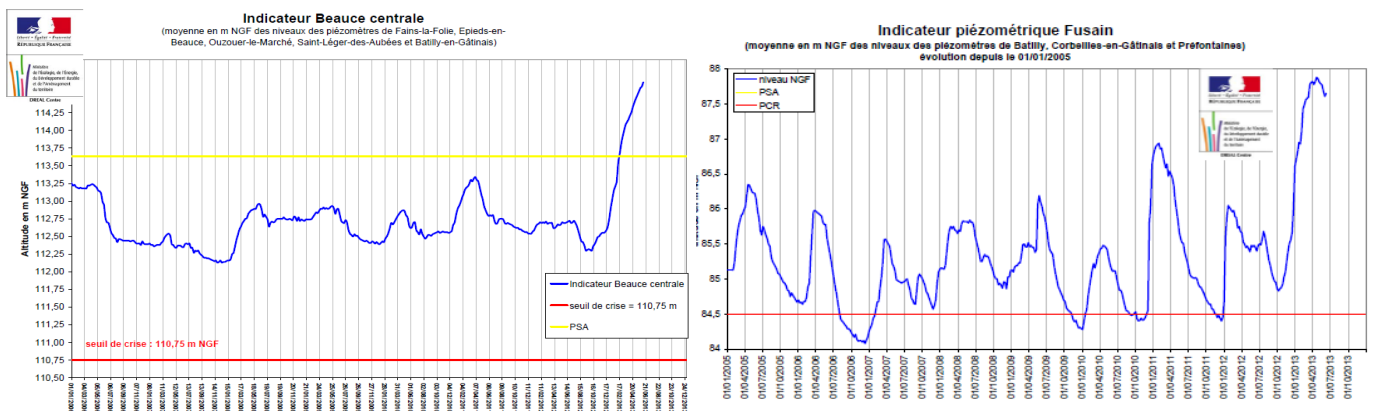


**Nous vous rappelons que le renvoi des Index des compteurs à la Chambre d'Agriculture, à chaque début de mois, est une des conditions du protocole de Gestion collective.** Par ailleurs, le protocole de gestion collective prévoit un système de **réallocation** et de **réattribution** qui permet aux irrigants de demander des volumes supplémentaires en cours de campagne si leur quota initial se révélait insuffisant. Ces volumes sont réattribués seulement si le niveau de prélèvement global des irrigants le permet.

C'est pourquoi, **le retour régulier des index de compteurs de l'ensemble des irrigants est indispensable** pour avoir une connaissance exhaustive des prélèvements.

## ✓ Nappe de Beauce

Le 9 juin 2013, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce Centrale indiquait 114,68 m NGF. A cette même date, l'indicateur du secteur Fusain, était à 87,65 m NGF. C'est le niveau de la nappe au 1<sup>er</sup> avril 2013, par rapport aux **seuils de référence** de chaque secteur qui a permis de définir le coefficient de gestion pour l'année : ainsi les irrigants disposent de l'ensemble de leur quota (coef. 1) sur le secteur Beauce Centrale mais 90 % sur le Fusain (coef. 0,9). La méthode qui a permis de déterminer ces seuils sur le Fusain est en cours d'évaluation.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
 Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
 e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
 avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR  
**Toute rediffusion et reproduction interdites**

